

~~FRC 1.370~~

Case
FRC
13533

LES DEUX POINTS DE VUE
DES TROUBLES ACTUELS
DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Par P. A. ANTONELLE, Maire d'Arles.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LES DEUX POINTS DE VUE

DES ÉPREUVES ACTUELLES

LE DÉPARTEMENT DE VAUCLOSSE

ET R. A. ANTOINE, MAIRÉ D'AVIGNON

AVANT-PROPOS.

J'Ai vu naître, & je-vois grossir une troupe d'Agitateurs, qui, se disant modérés, prêchent très-froidement en effet, & nous affirment d'un ton de découverte, qu'il n'y a pas plus d'inconvénient aujourd'hui que d'incivisme, à secourir la résistance & les complots des malveillans du Comtat, des reni-ens & des parjures. Pour couvrir l'horreur de ce principe, ils feignent de ne plus croire à la possibilité des maux que le non-sens & la fièvre des anti-révolutionnaires font toujours au moment de produire. Ces modérés ne craignent pas du tout les ennemis de la Constitution; ce sont leurs termes propres: ils ne craignent que ceux qui l'aiment trop, ou même qui l'aiment bien.


Leur continuel souci, dans la tourmente qui peut bouleverser le Département de Vaucluse, paraît être de balancer les forces, ainsi qu'ils le disent, & de tenir en équilibre les deux partis.

Les deux partis!... mais les défenseurs, les propagateurs des droits de l'homme & de la liberté, les amis de la Constitution Française, sont-ils donc un parti? ..Poursuivez alors, & dites que les gens de bien sont une bande, & les justes une secte. — Les amis de la Constitution sont la Nation même; les autres n'en sont pas. Ils sont une faction. J'y vois, ou des fourbes impudens, ou des fourbes dépravés jusqu'à l'amour de l'esclavage.

Entendez leur système en ceci: — L'on doit voler au secours de la bande Carpentrasienne;... son parjure récent & solennel est le nouveau titre de gloire qui légitime & consacre le continuel attentat de son opposition... il faut même aider & laisser croître l'attroupe-ment de Sainte-Cécile. Rien n'est plus sage que de se- courir de tous nos moyens ces phalanges féditieuses... la loyauté française le commande, le droit des gens le prescrit, l'équité le veut, l'humanité l'exige, &c...

Il ferait affreux que l'intrépide Avignonnais, & la fédération qu'un pacte-faveur a formée, acquissent assez de force, pour en imposer à la malveillance, réprimer l'audace, châtier la scélératesse, &c., &c.

Voilà, fort nettement, non dans la lettre, mais dans le sens & dans le fait, la perversité d'opinion & le système de conduite de quelques hommes qui par eux-mêmes & par leur rôle ont une grande influence dans la ville d'Aix. Politique insensée! morale-publique absolument fautive!... quelle est donc cette prétendue humanité, qui, s'apitoyant sur les méchans & sur les traîtres, livre l'honnête-homme au glaive de l'assassin, & ne verse pas une larme sur le corps de la victime expirante?... Infortuné Lavillasse! ton sang fumait encore... le sang patriote de vingt martyrs froidement égorgés continuait à couler, & de froids déclamateurs m'expliquaient les meurtres, justifiaient les meurtriers... je ne dis rien de ceux qui les bénissaient... je me tais sur beaucoup d'autres choses... mais voilà ce que j'ai entendu dans Aix. Un parti s'y forme & cherche à se recruter, qui se déshonorant doublement par la bassesse des adulations & par l'exces des plus calomnieuses invectives, va canonisant la scission parjure, l'hypocrisie atroce, l'opiniâtreté jalouse & barbare des plus insensés brouillons Vénissins, & verse à flots sur le dévolement, la franchise & l'indomptable fermeté de l'Avignonnais, le fiel de la haine & le poison de l'opprobre. L'on voit au nombre des membres du CLUB-BOURBON quelques hommes injustes & passionnés, travaillant avec rudesse, dans un sens inversé & meurtrier, l'opinion d'une partie de cette société, qui va travailler ensuite celle de la ville, & qui de là, par la multitude & la rapidité des correspondances, se repand en mille lieux divers, où d'autres calomnieateurs l'enveniment encore & la repandent. Essayons encore une fois d'opposer à ce torrent de diffamation la digue de quelques vérités certaines, de quelques observations simples.


LES DEUX POINTS DE VUE
DES TROUBLES ACTUELS.
DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

Sous le point de vue de la révolution Française & du patriotisme qui se dévoue, on ne peut nier que l'Avignonnais ne se soit placé, comme de lui-même, au premier rang des hommes qui ont le mieux mérité de l'Assemblée Nationale & de la France. Ce qu'il a fait, prions le Ciel, ou plutôt demandons à l'homme que tout peuple esclave ait le bonheur & la force de le faire à son tour.

Courbé sous tant de tyrannie, comment l'Avignonnais s'est-il soudainement relevé? Il a secoué la tête, & aussitôt, l'on a vu se désunir & tomber tous ces jugs, qui soutenus l'un par l'autre pesaient ensemble sur lui.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai beaucoup dit ailleurs de cet excellent peuple, je crois l'avoir prouvé: mais c'est lui sur-tout qui n'a pas cessé de le prouver avec bien plus de gloire; nous écrivions, il agissoit.

Ce peuple, irréprouvable dans son soulèvement, & civiquement guerrier, a balayé devant lui toutes les résistances; il a plus fait; il a vaincu la calomnie.

Le dévouement généreux, la révolution invariable, la marche hardie & franche de ces éternels amis du nom Français; leur affabilité, leur sensibilité, leur fierté même, ont contenté les bons esprits, & ont gagné tous les cœurs qui se gagnent, tous les cœurs qui savent aimer; il faut bien qu'ils renoncent aux autres. Une chose

au moins est universellement avouée , c'est qu'ils ont tout bravé, tout sacrifié, tout enduré, tout entrepris, pour conquérir, préserver & propager notre immortelle Constitution.

D'autre part, dans une région limitrophe, les ambitieux & les brouillons, les intrigans & les dupes, les imposteurs & les fanatisés, qui aimaient moins cette Constitution, ou même qui la redoutaient, ne cessaient pas de tourmenter & d'égarer l'homme simple par l'hypocrisie & le défaccord de leurs systêmes, par la tergiversation, le trouble, la perfidie & la bassesse de leurs manœuvres.

Cette allure obscure, indécise, violente, ruinait & divisait les vues & les forces. Le peuple se sentait retenu dans un état de désunion & de vertige, qui s'opposait à tout véritable succès, à toute détermination définitive, à toute possibilité d'aller ensemble, à tout retour de la paix & du calme; il ne quittait plus le bord de l'abîme; la guerre civile était sans cesse imminente.

La très-coupable minorité de l'Assemblée nationale, trouvait là son plus insidieux prétexte d'opposition au décret, qui devait réintégrer dans la famille française, une race choisie, trop long-tems négligée, & de nos jours, indécemment amusée.

Les mécontents, de leur côté, les fanatiques, les Jalésiens, les conspirateurs de vingt Cités Méridionales, se complaisaient & s'encourageaient, par ces mouvemens, & dans cet ordre de choses. Ils y puisaient des ressources, des espérances; leur coalition avec les agitateurs du Comtat n'est pas douteuse; Carpentras se lavera difficilement du soupçon d'avoir pactisé & correspondu.

Avignon au contraire, que cette connivence, ou même la simple neutralité, pouvaient élever au plus haut degré de population & de richesse; Avignon, qui

n'avoit qu'à laisser venir pour que tout affluât dans ses murs, le sacerdoce humilié, les titres effacés, la dignité vaine avilie, la puissance abattue, l'orgueil désespéré, toutes les opulences fugitives, & qui pouvoit ainsi, sans effort comme sans risque, fleurir par nos désastres, s'enrichir de nos dépouilles; Avignon, dis-je, a mieux aimé devenir pauvre en devenant juste, servir la vraie gloire en s'exposant à périr toute entière, que d'acheter la fausse paix, la fortune & la honte, par la servitude & l'iniquité.

Ce dévouement héroïque a rompu d'affreuses trames, a fait avorter de grandes horreurs. Si cette Ville eût seule dans nos contrées conservé une raison saine, un désintéressement pur, & développé tant d'énergie, elle eût été victime de ses propres vertus; car elle touche aux cavernes du fanatisme, elle est voisine des foyers de conjuration. Heureusement, d'autres Cités, ~~mêmes~~ *notamment*, & sur-tout Marseille, ont affirmé, ont en quelque sorte retrempe dans leurs calamités mêmes, ce nerf des ames vigoureuses, cet esprit d'activité, de magnanimité, de surveillance, qui terrasse & déconcerte l'audace du crime & la souplesse du machiavélisme. Mais il n'en est pas moins vrai qu'Avignon partage avec elles la gloire d'avoir sauvé ces contrées; de telle sorte, qu'aux jours des complots & des attentats, elle a toujours offert, à la fois, un des boulevards qui nous couvraient, une des barrières qui coupaient les communications scélérates.

Il est évident que, sous ce rapport, la France, & sur-tout les départemens du Gard, de la Drôme, des Bouches-du-Rhône, &c. lui doivent une éternelle reconnaissance, & l'appui de tous leurs moyens au moment du besoin.

Il n'est pas moins évident, que la France, & sur-tout ces mêmes Départemens, ne doivent rien du tout aux fanatiques, aux remueurs, aux meneurs, aux

rébelles , aux assassins de Sainte-Cécile & de Carpentras ; ou , plutôt , on leur doit , en effet , le blâme & l'animadversion.

Les Avignonnais , qui , dès l'origine de nos insurrections , & constamment depuis , ont appelé hautement les deux Comtats à l'union , à la liberté ; qui se sont franchement déclarés Français , qui ont tout fait pour être reconnus tels , qui méritent de l'être , qui le sont en effet : les Comtadins réunis , qui sont en communauté d'opinion , de péril , de fatigue & de gloire avec les Avignonnais ; tous ces Français du Département de Vaucluse , qui ont sincèrement adopté le *Pacte-fédératif* , seul propre à calmer les dissensions intestines , comme à faire évanouir les résistances extérieures , ceux-là , dis-je , ont droit à l'attachement ; à l'estime , aux secours fraternels , aux services effectifs des Départemens voisins.

Les dissidens , au contraire , les dominateurs , les parjures de Carpentras , dont les sentimens ennemis , les vues personnelles , l'esprit tracassier , opiniâtre & querelleur , sont merveilleusement propres à seconder les conjurateurs , & tendent uniquement à renverser l'œuvre constitutionnelle des premiers ; ces hommes-là , il faut bien le redire , devaient , tout au moins , être abandonnés ; je ne dis point assez ; on n'a jamais dû ni pu cesser de s'en méfier , & de sentir le besoin de les contenir ou de les réprimer. Je conclus que tout Français , qui oserait favoriser ceux-ci , & desservir les autres , serait inexcusable , serait véritablement criminel.

Voilà le premier point de vue ; passons au second.

D'abord , formons nous une idée juste d'une chose très-récente , du *Département de Vaucluse*.

Cette appellation peut sembler précoce à quelques esprits , tyrannisés par les scrupules de la forme ; mais , provisoirement parlant ; elle est exacte , & le Décret de l'Assemblée nationale la rendrait définitive en ratifiant le plan si

sage du *Paëte-fédératif*. Quoi qu'il en soit , laissons le mot , parlons de la chose.

Le *Département de Vaucluse* est formé par l'incorporation des deux Comtats ; c'est l'aggrégation politique , la réunion délibérée & sagement consentie de toutes leurs Communes , que les droits , les intérêts , les principes , les convenances , toutes les circonstances de lieu , de temps , de choses , de personnes , font & proclament Françaises ; mais que les insignifiances de la diplomatie , l'imposture des chartres , les artifices de la malveillance , ont , jusqu'à ce jour , empêché l'Assemblée Nationale de reconnaître formellement & de réhabiliter.

Ces Communes ont vu que le plus spécieux sophisme était tiré de l'isolation du vœu de chaque Commune , & de quelque dissemblance dans les formules. Elles en ont induit la nécessité , & conçu le désir d'offrir ensemble ce vœu , ou plutôt cette volonté d'être reconnues Françaises , qui , véritablement une sous des expressions diverses , était commune à chacune d'entr'elles.

Pour y parvenir , elles ont cru devoir cimenter par un acte exprès l'antique & naturelle union qui semblait les rendre inséparables. Un contrat formel les a liées à l'une , à l'autre sous des formes nouvelles , & par des nœuds multipliés. Ce pacte d'association constitue & organise le département nouveau sur le fondement de nos principes générateurs , & dans le système précis de nos loix ; on a fidèlement copié l'ordre dessiné par elles ; & la volonté dernière , uniforme , authentique , c'est que le nouveau tout , dont chacune de ces communes fait partie , soit à son tour déclaré & reconnu partie intégrante d'un plus grand tout , je veux dire de l'empire Français.

Mais , en attendant l'époque heureuse , nécessairement très-prochaine , où le décret de réunion leur va donner une Assemblée Nationale & un Roi , elles ont senti le

bésoin de confier une grande autorité à leur *Assemblée Electorale*; elles en ont fait en quelque sorte un Sénat.

Elles ont statué que ce sénat, composé de représentans librement élus par les assemblées primaires de chaque commune, seroit provisoirement investi, tant des fonctions & de l'autorité du prince, que des pouvoirs réglementaires, interprétatifs & applicatifs, dans les cas où l'*Assemblée Nationale* aurait négligé de prononcer, dans les cas où elle n'aurait pas prononcé d'une manière absolue & claire, dans les cas où ses décrets n'offrant que des dispositions générales & théoriques, il faudroit, pour les effectuer, recourir à des déterminations particulières. C'est sous ce jour que doit être envisagée l'*Assemblée Electorale du Département de Vaucluse*; c'est ainsi qu'il m'a paru convenable d'apprécier la nature de ses pouvoirs & d'en assigner l'étendue. Ce ressort, qui n'est là que pour un temps court, est bon puisqu'il est nécessaire; sans lui, la machine s'arrêteroit ou se briserait; l'Empire des circonstances, la nécessité d'aller, & d'aller ensemble par un premier mobile dont le jeu gouverne tout, justifie & légitime ce qu'une telle institution sembleroit d'abord offrir d'abusif ou d'irrégulier.

En complément & à l'appui de cette vue hardie, mais sage, il restoit à créer une force publique.

Au milieu de ces hommes, sourdement travaillés par des agitations intestines & des rivalités secrètes, dans un pays encore qui renferme ou avoisine les sources du fanatisme, les feux mal étouffés de la discorde & du soulèvement, il étoit indispensable que cette force publique fût active & imposante.

Il ne suffisoit pas, que, dans chaque lieu, la garde nationale s'occupât d'assurer l'exécution journalière des loix; il fallait encore, & anathème à ceux par qui cette nécessité ruineuse s'est fait sentir; il fallait, dis-je, se mettre en position d'asseoir par-tout & de maintenir, soit la Constitution française, soit cette fédération de

justice & d'ordre, qui l'une & l'autre, étaient éludées avec art, minées avec perfidie, contrariées avec audace, par des fourbes & des scélérats.

On s'est donc vu forcé de lever cette armée du *Département de Vaucluse*, qui, au premier pas de sa carrière, trahie par son général, conduite au piège, triompha vers Sarrians de la trahison, de la surprise, du nombre, immola quelques bourreaux, vit fumer les asyles d'où quelques furieux avaient fait feu sur elle après la capitulation, donna chasse aux meurtriers, dispersa les factieux, intimida les conspirateurs, éclaira les simples, affermit les chancellans, renflamma le patriotisme dans tous les cœurs villageois, & se présente aujourd'hui devant les murs d'une ville rebelle & parjure, pour la convertir & la soumettre, au nom de l'honneur & de la liberté.

Cette ville est Carpentras, si ridiculement célèbre dans les annales de notre révolution; ville où le peuple semble n'avoir jamais su ce qu'il veut, de manière qu'allant comme on le pousse, il arrive où ses meneurs desirent qu'il parvienne; mais je me trompe, il va sans jamais arriver, parce qu'il change incessamment de guides; le pis est que dans l'intervalle & dans les crises, il s'abandonne aux mouvemens que lui communiquent ses plus mauvais citoyens, & l'on voit assez ce qui peut en résulter; aujourd'hui, par exemple, ils en ont fait un petit centre de discorde, de haine, d'obstination, d'ignorance & de délire, d'où trois ou quatre insensés alimentent les divisions du Comtat, & tiennent sans cesse allumés, pour les répandre, les flammes de la guerre civile, les brandons du fanatisme & les phosphores de la superstition.

Cette cité malheureuse est en ce moment assiégée & bloquée par l'armée du département. Que doit-on penser de ce blocus & de ce siège? Dans les meneurs du peuple de Carpentras, c'est un entêtement fou, inflexi-

ble, un dépit implacable, un orgueil féroce ; dans l'assemblée Electorale & l'armée, c'est justice & nécessité, c'est un mal qui en venge & en épargne de plus grands, c'est la seule sensibilité permise à l'homme public, c'est la véritable humanité ; elle ne sort pas de la loi, elle s'y renferme. Hors de-là, je ne vois plus qu'une fausse philanthropie, qui livrerait les sociétés humaines à la turbulence impunie de tous les boute-feux, & sacrifierait sans cesse l'ordre général, le salut commun, la tranquillité publique, à de petites convenances, ou à de vains mouvemens de compassion. La vraie philanthropie est la justice même ; car, ainsi que la justice, elle ne connaît pas les affections particulières, les vœux personnels, les intérêts qui se séparent ; elle aime & voit uniquement l'intérêt universel, & le bien de tous. Or, comme cet intérêt & ce bien sont inconciliables avec le crime, il suit de-là que le vrai philanthrope, & à plus forte raison le tribunal chargé de la vindicte publique, ne doivent au crime public, à la révolte persévérante, ni ménagement, ni pitié ; ils lui doivent au contraire répression & châtement ; cela est sur-tout bien sensiblement vrai, quand toutes les voies de médiation, de conciliation, de rapprochement ont été vainement & généreusement employées, & dans un moment encore, où les moyens dilatoires & de fausses apparences de pacification seraient aussi dangereux qu'impraticables ; j'observe même, ainsi que les esprits attentifs ont pu le voir avant moi, qu'on ne doit pas s'occuper d'un traité de paix là où il ne peut exister de véritable guerre. Quand la Nation est d'un côté, & quelques brouillons de l'autre, il n'y a pas deux partis, mais un Souverain & des rebelles ; des conditions de paix seraient une continuation de révolte, ou plutôt une séparation formelle, une scission autorisée ; il ne peut donc y avoir lieu qu'à une soumission pure & simple ; or, c'est-là précisément la position des factieux de Carpentras à l'égard du Département de *Vaucluse*.

La commune de Carpentras a solennellement & formellement adhéré par serment au pacte fédératif entre les Avignonnais & les Comtadins, qui, depuis cette époque, font un seul & même peuple; la commune de Carpentras est devenue partie constitutive de l'association nommée *Département de Vaucluse*; la commune de Carpentras, seule coupable peut-être des longues calamités des deux Comtats, mais à qui l'on pardonnait tout, pour qu'elle consentit à devenir heureuse & libre, recueillait ainsi le fruit de l'héroïsme & des travaux de ses frères d'Avignon; en cette occasion, comme dans toutes les autres, l'Avignonnais faisait verser, en faveur de Carpentras, la mesure de générosité, de pardon, de clémence & de support. Celle-ci n'avait plus d'autre peine à prendre, que de mettre à profit, par sa fidélité & un sincère concours, tant de sagesse & de bonté. Mais quelques factieux sans pudeur parvinrent bientôt à la maîtriser encore; l'on n'avait pas eu le temps de tarir dans ses murs cette source impure de malheurs & de dissention, véritable fléau de nos contrées. Un méchant prêtre, déterminé à tromper & déshonorer le peuple pour en rester maître, réussit à le couvrir de l'ineffaçable opprobre d'un parjure médité, signifié, délibéré, &c. PAR LUI, la commune de Carpentras s'est souillée du plus grand crime que la jalousie superbe, la haine farouche, le mépris des engagements les plus saints puissent faire commettre; PAR LUI, cette commune a forfait son serment; PAR LUI, elle a violé la première, l'éternelle loi; PAR LUI, elle a brisé le pacte social; elle s'est coalisée avec des traîtres, elle a favorisé les satellites du crime, elle s'est affilié une armée d'assassins, elle a tenté, par toutes les voies de l'insinuation & de la menace, de la perfidie & de la terreur, de la parole & des armes, de réduire d'autres communes à devenir réfractaires & parjures comme elle. . . . On fait le reste.

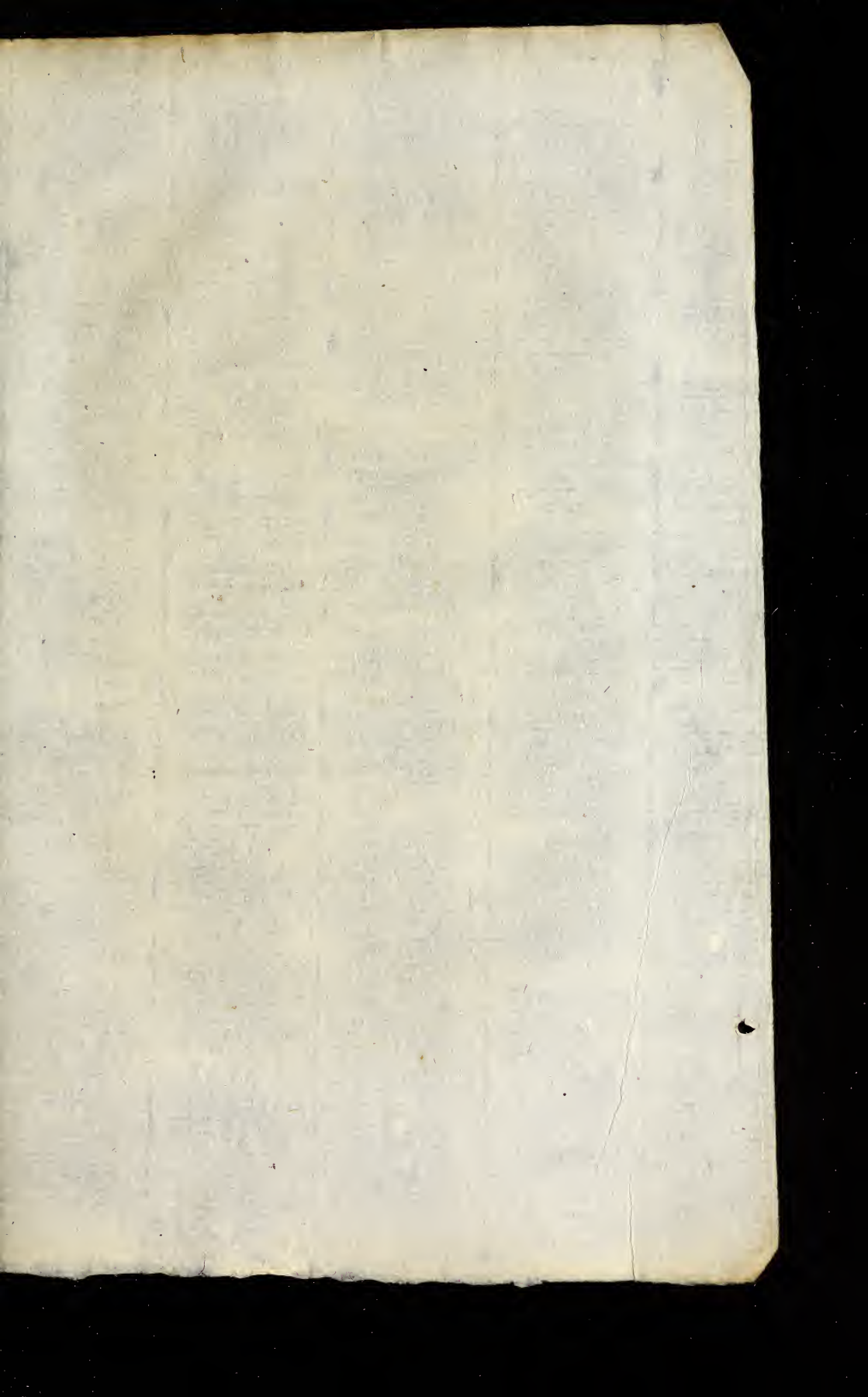
Tout cela, j'en conviens, est le crime de quelques hommes, peut-être même d'un seul; & cependant,

comme le temps presse , & que les moyens de défabu-
fer cette commune manquent absolument, on se voit forcé
de la soumettre, sauf à lui prodiguer ensuite les égards,
les services, les sacrifices, & tous les actes de dévoû-
ment & de fraternité que des citoyens égarés peuvent
attendre de leurs concitoyens éclairés & sensibles.

Tout cela posé , & dans la situation actuelle des cho-
ses , demander 1°. que Carpentras se soumette , ouvre
ses portes & pose les armes ; 2°. qu'il livre des canons,
dont il n'a pas mérité , & dont la prudence ne veut pas
qu'on lui confie la garde , des canons dont le seul achat
fut très-suspect, dont l'envoi n'aurait pas dû être fait ,
dont l'emploi contre l'armée nationale a été , sans
doute , un très-grand crime ; 3°. qu'il obéisse à la loi,
qu'il renouvelle son serment d'adhésion au pacte fédé-
ratif, qu'il énonce positivement son adhésion à toutes
les opérations précédentes de l'Assemblée Electorale ,
qu'il y envoie ses représentans pour participer à toutes
les délibérations qui pourront suivre ; 4°. qu'il porte les
frais de la guerre dans la proportion qui sera réglée
par qui de droit. Demander cela, ai-je dit, c'est, ce
me semble , exiger ce qui ne peut pas équitablement
être refusé.

P. A. ANTONELLE, Maire d'Arles.

Tout cela, sans doute, est le crime de plusieurs
hommes, peut-être même d'un seul ; & cependant



x10

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

e.